

**16 JUIN 2021**

**Affiché/publié le :** *22 juin 2021*

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay

Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Stéphane BAZILE	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

#### **DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Richard TRINQUIER	Commune de Wissous

#### **DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin

**Secrétaire de séance : Lucie SELLEM**

Soit 19 délégués présents et 23 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et jusqu'à la fin de la séance.

## **1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2021**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Bureau communautaire du 14 avril 2021.

## **2 - PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'autoriser le versement des subventions aux associations listées dans le tableau annexé pour un montant total de 79 000 euros ;
2. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

## **3 - OPERA DE MASSY : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DEMOS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention triennal conclu entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et l'Opéra de Massy, ainsi que tous les documents qui s'y affèrent ;
2. ATTRIBUE une subvention annuelle de 26 000 euros, pour la durée de la convention triennale, à l'Opéra de Massy ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année et les suivantes, au chapitre 65 compte 6574.

## **4 - FETE DE LA SCIENCE : SUBVENTIONS 2021**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat relatives à la Fête de la Science 2021 qui prévoient le versement d'une subvention avec :
  - la commune de Ballainvilliers, pour un montant de : 263€
  - la commune d'Igny, pour un montant de 629€
  - la commune de La Ville du Bois, pour un montant de 249€
  - la commune de Linas, pour un montant de 99€
  - la commune de Marcoussis, pour un montant de : 72€
  - la commune de Massy, pour un montant de : 392€
  - la commune de Montlhéry, pour un montant de : 499€
  - la commune d'Orsay, pour un montant de : 1 110€

- la commune de Palaiseau, pour un montant de : 700€
  - la commune de Saclay, pour un montant de : 546€
  - la commune de Vauhallan, pour un montant de : 303€
  - la commune de Villebon-sur-Yvette, pour un montant de : 150€
  - l'association Planète Sciences Ile de France, pour un montant de 1 200€
  - l'association Ile de Science Paris-Saclay, pour un montant de 1 500€
  - l'Institut Polytechnique de Paris, pour un montant de : 1 500€
  - la Faculté des Sciences de l'Université Paris-Saclay, pour un montant de : 1 500€
2. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2021.

#### **5 - ORLY INTERNATIONAL - MISSION DE PROSPECTION WEBMARKETING REGIONAL PARTNERS/ANCORIS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2021**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la signature d'une convention de partenariat avec Orly International ;
2. AUTORISE le versement d'une participation de 14 088 euros ;
3. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ;
4. DIT que les crédits sont prévus au budget 2021.

#### **6 - BURES-SUR-YVETTE : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTEE PAR ERILIA EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 122 ROUTE DE CHARTRES**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 786 945,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 121170 constitué de 4 lignes de prêt ;  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **7 - CHILLY-MAZARIN : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTEE PAR VILOGIA EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE PAUL BERT**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 1 554 881,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°123202 constitué de 9 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **8 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA CREATION DE TROIS ITINERAIRES CYCLABLES SUR L'AVENUE DU 1ER MAI DANS LE PARC D'ACTIVITES DES GLAISES A PALAISEAU, SUR LE PARC D'ACTIVITES D'IGNY VIA L'IMPASSE DE LA SABLIERE ET DE LA RUE LAVOISIER, SUR L'AVENUE DE LA REPUBLIQUE ET LA RUE DE L'EGLISE A IGNY, AINSI QUE POUR L'ACQUISITION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'OUTIL D'HYPER VISION ENERGETIQUE SMARTGLOBE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre du plan de relance DSIL 2021 lié à la crise sanitaire au taux maximal pour quatre opérations :
  - la création d'un itinéraire cyclable sur l'avenue du 1<sup>er</sup> mai dans le parc d'activités des Glaises à Palaiseau ;
  - la création d'un itinéraire cyclable dans le parc d'activités d'Igny via l'impasse de la Sablière et la rue Lavoisier ;
  - l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de la République et rue de l'église à Igny ;
  - l'acquisition et le développement de l'outil d'hypervision énergétique Smartglobe.
2. SOLLICITE le concours financier de la Région Ile-de-France au titre du Plan Vélo Régional et du droit commun au taux maximal pour trois opérations :
  - la création d'un itinéraire cyclable sur l'avenue du 1<sup>er</sup> mai dans le parc d'activités des Glaises à

- Palaiseau ;
- la création d'un itinéraire cyclable dans le parc d'activités d'Igny via l'impasse de la Sablière et la rue Lavoisier ;
  - l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de la République et rue de l'église à Igny
3. SOLLICITE le concours financier du département de l'Essonne au titre du Plan Vélo Départemental et du droit commun au taux maximal pour trois opérations :
    - la création d'un itinéraire cyclable sur l'avenue du 1<sup>er</sup> mai dans le parc d'activités des Glaises à Palaiseau ;
    - la création d'un itinéraire cyclable dans le parc d'activités d'Igny via l'impasse de la Sablière et la rue Lavoisier ;
    - l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de la République et rue de l'église à Igny ;
  4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires ;
  5. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces projets, et notamment les conventions de financement à signer avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et tout autre financeur, ainsi que leurs éventuels avenants.

### **9 - MEDECINE PREVENTIVE : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU CENTRE DE GESTION**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de convention relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention, pour une durée de trois ans.

### **10 - RESTAURANT INTER ENTREPRISE DU CAMPUS EIFFEL ORSAY : ADHESION**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adhérer à l'association des utilisateurs du restaurant inter-entreprises du Campus Eiffel Orsay ;
2. APPROUVE les statuts de l'association ;
3. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation de Monsieur Pierre-Alexandre MOURET en tant qu'administrateur titulaire et Monsieur Guillaume VALOIS en tant qu'administrateur suppléant ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

### **11 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ETUDE RELATIVE A LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE DES CIRCULATIONS DOUCES**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de la Région Île-de-France au taux maximal ;
2. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **12 - NOZAY : CONVENTION DE PRET A USAGE AVEC DATA 4 POUR LA VOIE VERTE ROUTE DE MARCOUSSIS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de convention de prêt ci-jointe ;
2. AUTORISE le Président à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## **13 - LINAS - MISSION LOCALE: RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE VITA'LIS ET DEMANDE D'ADHESION A LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLEES**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DEMANDE le retrait de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le territoire de Linas du périmètre d'intervention de la Mission Locale Vita'lis, antenne locale située 1 rue de l'Aube - 91940 Les Ulis, au 31 décembre 2021 ;
2. DEMANDE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le territoire de Linas à la Mission Locale des Trois Vallées située 35 rue Édouard Danaux - 91220 Brétigny-sur-Orge, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
3. DEMANDE à ce que la DIRECCTE procède à la modification du périmètre de la Mission Locale Vita 'lis et prenne en compte l'adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la commune de Linas à la Mission Locale des Trois Vallées ;
4. PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Mission Locale des Trois Vallées, à la Mission Locale Vita'lis et à la commune de Linas.

ADOPTÉE par 18 VOIX POUR

Pas pris part au vote : M. Yann CAUCHETIER, M. Christian LARDIERE, M. Nicolas SAMSOEN, M. François Guy TRÉBULLE, M. Igor TRICKOVSKI

## **14 - PARC D'ACTIVITE DE COURTABOEUF : CONVENTIONS POUR REGULARISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES EN TERRAINS PRIVES**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le modèle de convention-cadre pour la régularisation de servitude de passage de canalisation d'eaux usées et eaux pluviales en terrains privés se situant sur le parc d'activité de Courtabœuf au profit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec les propriétaires privés concernés ;
2. AUTORISE le Président à recevoir et à authentifier les actes de constitution de servitude en la forme administrative ;
3. AUTORISE ET HABILITE M. Nicolas SAMSOEN, premier Vice-Président dans l'ordre des nominations, à signer les actes de constitution de servitude ainsi que toutes pièces et tous actes se rapportant à ce dernier et ses

avenants éventuels ;

4. DIT que les frais relatifs à cette convention sont inscrits au budget.

#### **15 - MARCHÉ N°21-22 RELATIF AUX TRAVAUX DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES DN600 RING DES ULIS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-22 relatif au marché de travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées DN600 du ring des Ulis comme suit :
  - lot 1 avec la société COLAS FRANCE, sise 121 rue Paul Fort 9130 Montlhéry pour un montant forfaitaire de 160 465,00 euros HT ;
  - lot 2 avec le groupement VALENTIN TP sise 6 chemin de Villeneuve 94140 Alfortville et TPU sise 59 rue Saint Sauveur 91160 Ballainvilliers pour un montant forfaitaire de 628 133,00 euros HT.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre nécessaires.

ADOPTÉE par 22 VOIX POUR

Pas pris part au vote : Mme Rafika REZGUI

#### **16 - BURES-SUR-YVETTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT POUR LA CREATION D'UN AMENAGEMENT CYCLABLE SITUE SUR LE ROND-POINT DU 8 MAI 1945**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la sollicitation de la participation financière de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Continuités cyclables » à hauteur 53 794 euros pour le financement de l'aménagement cyclable du rond-point du 8 mai 1945 à Bures-sur-Yvette ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre des fonds de concours pour la réalisation d'itinéraires et d'aménagements cyclables ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subventions.

#### **17 - LINAS : TRAVAUX DE REQUALIFICATION COMPLETE DE L'AVENUE GEORGES BOILLOT - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DE L'ARTICLE L.103-2 ET R.103-1 DU CODE DE L'URBANISME**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan de la concertation, à savoir la nécessité de :
  - restructurer le carrefour d'entrée de ville au bas de l'avenue Georges Boillot avec un réaménagement sécurisé et plus lisible pour les différents usagers ;
  - sécuriser, organiser et hiérarchiser les différents modes de circulation, afin de répondre aux besoins actuels



et futurs, et limiter la vitesse ;

- améliorer la desserte du programme immobilier de 304 logements situé au voisinage de l'Autodrome, livré à partir de juin 2021 ;
- permettre une offre de stationnement adaptée aux nouveaux besoins tout en limitant le stationnement sauvage ;
- améliorer l'offre de transports en commun ;
- participer à la requalification de l'environnement urbain, répondre aux enjeux paysagers, de gestion raisonnée des eaux pluviales, et environnementaux, notamment dans le domaine de l'éclairage public.

**18 - LINAS : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT, DE LA REGION, DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE GEORGES BOILLOT**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès du Département de l'Essonne ;
2. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès de la Région Île-de-France ;
3. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
4. AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximal auprès d'Île-de-France Mobilités ;
5. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat.general@paris-saclay.com](mailto:secretariat.general@paris-saclay.com)

Fait à Orsay, le 21 juin 2021

Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

